



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

poussières

Question écrite n° 45146

Texte de la question

Mme Nathalie Kosciusko-Morizet appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la pollution engendrée par les poussières expulsées par la ventilation des unités centrales d'ordinateurs. De plus en plus de voix s'élèvent pour exprimer, et des scientifiques pour démontrer la dangerosité de ces poussières. Alors que le Gouvernement a démontré l'importance qu'il accorde aux questions d'environnement et de santé de la population, notamment au travers des principes et mesures de la charte de l'environnement et de la loi de santé publique, elle lui demande de lui indiquer ses réflexions sur ce sujet.

Texte de la réponse

Un ordinateur expulse de la poussière qu'il aspire dans la pièce par ses ventilateurs de refroidissement. La question du caractère nocif des poussières expulsées par les ordinateurs rejoint celle de la présence de poussières parmi d'autres polluants dans les environnements intérieurs. La qualité de l'air à l'intérieur des locaux constitue un véritable enjeu de santé publique dont le ministère en charge de la santé a pris pleinement conscience. Le Gouvernement a d'ailleurs inscrit cette thématique en tant qu'action prioritaire dans le plan national Santé Environnement. Le renforcement et l'extension des activités menées par l'Observatoire de la qualité de l'air intérieur (OQAI) permettront d'évaluer l'exposition de la population aux polluants de l'air (allergènes d'animaux, monoxyde de carbone, composés organiques volatils, poussières etc.) dans les environnements intérieurs (habitat individuel, lieux publics, écoles, bureaux etc.) et d'en identifier les principales sources en vue d'élaborer des mesures de prévention et de réduction des risques sanitaires. Il n'y a actuellement aucune mesure réglementaire concernant la ventilation des unités centrales des ordinateurs personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Nathalie Kosciusko-Morizet](#)

Circonscription : Essonne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45146

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 août 2004, page 5994

Réponse publiée le : 11 janvier 2005, page 410